

Periactine 4 mg (cyproheptadine) : risques liés à l'utilisation non conforme comme orexigène à des fins esthétiques

RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 20/01/2022

Information destinée aux pharmaciens d'officine

En accord avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), Teofarma souhaite vous rappeler les modalités de bon usage de Periactine 4 mg, comprimé, contenant la substance active cyproheptadine.

Periactine 4 mg est indiquée chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans, dans le traitement symptomatique des manifestations allergiques telles que la rhinite (exemple: rhume des foins, rhinite non saisonnière...), la conjonctivite ou l'urticaire. **Ce médicament est à prescription médicale facultative.**

Une utilisation non conforme et potentiellement dangereuse de la cyproheptadine comme orexigène pour induire une prise de poids à des fins esthétiques a été rapportée. Elle est notamment mise en avant sur les réseaux sociaux.

Cette utilisation peut favoriser l'apparition d'effets indésirables tels qu'une somnolence, une baisse de la vigilance, une rétention d'urine, une constipation, des palpitations cardiaques ou une mydriase.

Lors de la délivrance de ce médicament, nous vous recommandons de rappeler aux patients les risques liés à son utilisation, ainsi que son indication approuvée, pour laquelle le rapport bénéfice/risque a été évalué.

Par ailleurs, nous vous invitons à déclarer tout usage non conforme que vous pourriez observer.

Télécharger le courrier (20/01/2022)
(/uploads/2022/01/20/20220120-dhpc-periactine.pdf)

